



PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du Conseil de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au siège social de la CMQ, au 1130, route de l'Église, à Québec, arrondissement de Sainte-Foy-Sillery, à 17 h, le 26 février 2009.

Sont présents formant quorum:

M. le maire Marcel Corriveau, Saint-Augustin-de-Desmaures, vice-président du conseil
M^{me} la mairesse Danielle Roy Marinelli, Lévis, vice-présidente du comité exécutif
M. le préfet Henri Cloutier, MRC de La Côte-de-Beaupré
M. le préfet Michel Giroux, MRC de La Jacques-Cartier
M. le préfet Jean-Pierre Turcotte, MRC de L'Île-d'Orléans
M^{me} la conseillère Carole Bégin-Giroux, Québec
M. le conseiller André Demers, Québec
M. le conseiller Jean-Marie Matte, Québec
M^{me} la conseillère Denise Trudel, Québec
M. le conseiller François Picard, Québec
M. le conseiller Conrad Verret, Québec
M. le conseiller Jean-Pierre Bazinet, Lévis
M. le conseiller Jean-Luc Daigle, Lévis
M. le conseiller Jean-Claude Bouchard, Lévis
M^{me} la conseillère Anne Ladouceur, Lévis

Sont absents :

M. le maire Régis Labeaume, Québec, président
M. le conseiller Patrick Paquet, Québec

Sont également présents :

M. Marc Rondeau, directeur général
M^e Pierre Rousseau, secrétaire

Ouverture de la séance

La séance est ouverte et présidée par monsieur Marcel Corriveau, vice-président du conseil.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° C-2009-01

Sur proposition de madame Danielle Roy-Marinelli, mairesse de Lévis, appuyée par madame Anne Ladouceur, conseillère de Lévis, il est unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour,

- Avec le retrait des points suivants :
- 4. : Présentation du projet de développement éolien de la Seigneurie de Beaupré (retiré à la demande des promoteurs du projet)
- 6. a) 4. : Compétences de la CMQ en matière d'aménagement du territoire
- 6. b) 4. : Délégation de pouvoir au comité exécutif en matière d'aménagement (avis demandés par le MAMROT et la CPTAQ) ;
- Avec le report à la prochaine séance du point suivant :
 - 6. b) 2. : Nomination à la commission Transport métropolitain.

Adoptée

PROCÈS-VERBAL

-2-

Approbation des procès-verbaux des séances tenues le 20 novembre 2008

Résolution n° C-2009-02

Sur proposition de monsieur Jean-Pierre Bazinet, conseiller de Lévis, appuyée par monsieur Jean-Luc Daigle, conseiller de Lévis, il est unanimement résolu :

D'approuver les procès-verbaux des séances tenues le 20 novembre 2008. Une correction est apportée à la résolution C-2008-84 sur la désignation du préfet de l'île d'Orléans, monsieur Jean-Pierre Turcotte.

Adoptée

Caractérisation des interrelations en transport entre les MRC et le RTC

Résolution n° C-2009-03

Sur proposition de monsieur Henri Cloutier, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré, appuyée par monsieur André Demers, conseiller de Québec, il est unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport du 25 février 2009 de la Commission Transport métropolitain portant sur la caractérisation des interrelations en transport entre les MRC de la couronne nord et le RTC.

D'adopter le rapport de la commission et ses recommandations. Ses recommandations sont les suivantes :

- De poursuivre la réflexion en regard des mécanismes d'harmonisation entre les réseaux de transport collectif du territoire métropolitain, lesquels s'appliqueraient également, le cas échéant, aux services de transport collectif en provenance des MRC limitrophes.
- De demander à la direction générale de coordonner la préparation de ces mécanismes d'harmonisation en collaboration avec les villes de Québec et de Lévis, les MRC de La Jacques-Cartier, de La Côte-de-Beaupré et de l'île-d'Orléans, les deux sociétés de transport du territoire, la Société des traversiers du Québec et la Communauté métropolitaine de Québec.
- D'associer le ministère des Transports du Québec à cette démarche afin d'examiner les modalités de financement des mesures découlant des mécanismes d'harmonisation.

Référence : Mémoire du 25 février 2009

Responsable : Coordonnateur en planification du transport

Adoptée

Projet pilote d'interconnexion des services de transport adapté sur le territoire de la CMQ

Résolution n° C-2009-04

Sur proposition de madame Anne Ladouceur, conseillère de Lévis, appuyée par monsieur Jean-Pierre Bazinet, conseiller de Lévis, il est unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport du 18 février 2009 de la Commission Transport métropolitain portant sur le Projet pilote d'interconnexion des services de transport adapté sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec.

D'adopter le rapport de la commission et ses recommandations. Ses recommandations sont les suivantes :

- D'accepter de mettre en place un projet pilote d'interconnexion des services de transport adapté du territoire métropolitain basé sur les principes directeurs présentés au rapport.

- De demander au ministère des Transports du Québec une contribution financière équivalente à 100 % des coûts du projet pilote d'interconnexion, pour une période de 18 à 24 mois à partir d'une date à convenir en 2009 jusqu'au 31 décembre 2010.
- De demander à la direction générale de coordonner la préparation d'un projet d'entente pour la mise en place et la gestion du projet pilote entre les organismes de transport adapté de Québec, de Lévis, des MRC de La Jacques-Cartier, de La Côte-de-Beaupré et de L'Île-d'Orléans, la Société des traversiers du Québec, le ministère des Transports du Québec et la Communauté métropolitaine de Québec.

Référence : Mémoire du 18 février 2009

Responsable : Coordonnateur en planification du transport

Adoptée

Programme de travail de la commission Aménagement pour 2009

Résolution n° C-2009-05

Sur proposition de monsieur Michel Giroux, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier, appuyée par monsieur Henri Cloutier, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré, il est unanimement résolu :

D'approuver le programme de travail suivant de la commission Aménagement du territoire pour l'année 2009 :

Mandats 2009 :

- ❖ Soumettre un projet de schéma métropolitain d'aménagement et de développement et au besoin, voir à consulter les autres commissions.
- ❖ Adresser au conseil ou au comité exécutif, le cas échéant, des recommandations sur les avis demandés par la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et par la CPTAQ.
- ❖ Assurer le suivi des règlements adoptés par le conseil.
- ❖ Assurer le suivi des mandats particuliers qui lui sont confiés par le conseil ou le comité exécutif.

Sujets particuliers pris en considération par la commission :

1. Le schéma métropolitain d'aménagement et de développement.
2. Avis en rapport :
 - avec le territoire agricole (à la demande de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ)) ;
 - sur les modifications ou révisions de RCI ou de schéma par le MRC et villes-MRC du territoire et des MRC contigües (à la demande de la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire).
3. Suivi du règlement de contrôle intérimaire (RCI) portant sur l'implantation, l'exploitation et le démantèlement d'éoliennes sur le territoire métropolitain.
4. Suivi du règlement de contrôle intérimaire (RCI) applicable à la zone agricole provinciale des territoires de Québec et de Lévis en rapport avec les questions d'aménagement du territoire.

Référence : Mémoire du 17 février 2009

Responsable : Coordonnateur en aménagement du territoire

Adoptée

Programme de travail de la commission Environnement pour 2009

Résolution n° C-2009-06

Sur proposition de monsieur Jean-Claude Bouchard, conseiller de Lévis, appuyée par monsieur Jean-Pierre Turcotte, préfet de la MRC de L'Île-d'Orléans, il est unanimement résolu :

D'approuver le programme de travail suivant de la commission Environnement pour l'année 2009 :

Mandats 2009 :

- ❖ Assurer le suivi du Plan de gestion des matières résiduelles de la CMQ (Rive-Nord).
- ❖ Assurer une participation active de la CMQ aux conseils de bassin versant situés sur le territoire de la CMQ.
- ❖ Assurer un suivi et une veille des tendances et des dossiers environnementaux pouvant toucher la CMQ et plus particulièrement ceux en lien avec le fleuve St-Laurent.

Sujets particuliers pris en considération par la commission :

1. Suivre et coordonner le plan de gestion des matières résiduelles de la CMQ (Rive-Nord) :
 - Suivi de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 2008-2018;
 - Bilan 2008 du PGMR CMQ Rive-Nord;
 - Coordination et appui au développement des mesures en valorisation des matières organiques;
 - Suivi du comité communautaire de suivi et des comités de vigilance du lieu d'enfouissement technique et de l'incinérateur.
2. Contribuer à l'élaboration du schéma métropolitain d'aménagement, notamment en ce qui concerne la protection des prises d'eau potable et du fleuve St-Laurent.
3. Contribuer à une participation active dans les dossiers environnementaux d'intérêt métropolitain, notamment en ce qui touche la qualité et la quantité d'eau du fleuve Saint-Laurent et la protection des bassins versants.
4. Participer à la protection des prises d'eau potable sur les deux rives du territoire de la CMQ en accordant une priorité à celle de la rivière Saint-Charles.

Référence : Mémoire du 18 février 2009

Responsable : Conseillère en environnement

Adoptée

Programme de travail de la commission Transport métropolitain pour 2009

Résolution n° C-2009-07

Sur proposition de monsieur Jean-Pierre Bazinet, conseiller de Lévis, appuyée par monsieur André Demers, conseiller de Québec, il est unanimement résolu :

D'approuver le programme de travail suivant de la commission Transport métropolitain pour l'année 2009 :

Mandats :

- ❖ Planifier les infrastructures, équipements et mesures nécessaires à l'optimisation des réseaux de transport d'intérêt métropolitain.
- ❖ Coordonner la mise en place des modalités d'interconnexion entre les réseaux de transport du territoire métropolitain.

Sujets particuliers pris en considération par la commission :

1. Participation, dans le cadre du schéma d'aménagement, à l'identification des améliorations aux réseaux d'accès à la région (routiers, ferroviaires, aéroportuaires, portuaires) et à leur intégration aux réseaux de transport métropolitain internes au territoire.
2. Participation, dans le cadre du schéma d'aménagement, à l'identification de propositions concernant le développement des réseaux de transport métropolitain internes au territoire (routiers et collectifs).
3. Développement des mesures préférentielles (voies réservées et autres) pour favoriser l'utilisation des transports collectifs aux approches nord et sud du pont de Québec.
4. Élaboration des modalités administratives et obtention du financement pour le projet pilote d'interconnexion entre les services de transport adapté du territoire métropolitain.
5. Examen de l'utilisation potentielle des emprises ferroviaires et autoroutières du territoire métropolitain pour le transport collectif.
6. Développement des mécanismes d'harmonisation et d'intégration tarifaire entre les services de transport collectif du territoire (les trois MRC, RTC, STL, STQ).
7. Mise en place d'une table de concertation technique en transport métropolitain afin de favoriser l'échange d'information entre les organismes publics du territoire (Québec, Lévis, les trois MRC, RTC, STL, STQ, MTQ et CMQ).
8. Réflexion sur le financement de l'exploitation et le développement de services, d'équipements et d'infrastructures de transport collectif à l'échelle métropolitaine.

Référence : Mémoire du 18 février 2009

Responsable : Coordonnateur en planification du transport

Adoptée

Programme de travail 2009 de la CMQ

Résolution n° C-2009-08

Sur proposition de monsieur Conrad Verret, conseiller de Québec, appuyée par monsieur Michel Giroux, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier, il est unanimement résolu :

D'adopter le programme de travail 2009 de la Communauté métropolitaine de Québec.

Référence : Mémoire du 29 janvier 2009 et recommandation du comité exécutif

Responsable : Directeur général

Adoptée

Pont de Québec – Nouvel appel à la réflexion

Résolution n° C-2009-09

ATTENDU QUE le pont de Québec constitue un lien économique vital pour la région de Québec;

ATTENDU QUE le pont de Québec est reconnu comme un « lieu historique national » par le gouvernement canadien, en plus d'être proclamé « Monument historique international du génie civil » par la Société canadienne du génie civil et l'American Society of Civil Engineers;

PROCÈS-VERBAL

-6-

ATTENDU QUE le pont de Québec était propriété du gouvernement canadien jusqu'en 1993, date à laquelle il fut cédé au Canadien national;

ATTENDU QUE lors de cette cession, il fut convenu par protocole que le Canadien national s'engageait à financer un grand programme d'entretien du pont afin de le remettre dans un état qui assure sa viabilité à long terme et l'y maintienne par la suite;

ATTENDU QUE lors de cette cession, le gouvernement canadien a transféré également au Canadien national des terrains appartenant à la Couronne dont la valeur était évaluée à plus de 30 millions de dollars;

ATTENDU QU'en 1995, la Canadien national retenait les services de la firme Modjeski & Masters afin d'évaluer les coûts de remise en état du pont de Québec;

ATTENDU QUE la firme Mojedski & Masters a évalué les coûts de remise en état du pont de Québec à 63 millions de dollars, lesquels coûts comprenaient les réparations à la structure et les coûts associés à la peinture de l'ensemble du pont;

ATTENDU QUE sur la base de l'évaluation réalisée par la firme Mojedski & Masters en 1995, le gouvernement du Canada, le gouvernement du Québec et le Canadien national signaient, en janvier 1997, une convention visant à financer un programme de restauration du pont de Québec pour un montant de 60 millions de dollars;

ATTENDU QUE cette convention prévoyait, pour chaque partenaire, la répartition de leur contribution, laquelle était évaluée à 36 millions de dollars pour le Canadien national, à 18 millions de dollars pour le gouvernement du Québec et à 6 millions de dollars pour le gouvernement du Canada;

ATTENDU QU'il fut convenu par cette convention que la durée des travaux s'échelonnait sur une période de 10 ans, allant de 1997 à 2007, et qu'ils devaient débiter promptement et être complétés avec célérité;

ATTENDU QU'en 2001, une nouvelle étude réalisée par le Canadien national fixait les coûts de la réfection du pont de Québec à 100 millions de dollars;

ATTENDU QUE l'augmentation des coûts s'explique par la nécessité de tenir compte des exigences environnementales et par les coûts additionnels découlant du mauvais état de la structure du pont de Québec;

ATTENDU QUE le budget initial adopté par les partenaires en 1997 n'a permis de procéder que partiellement à la réfection du pont de Québec;

ATTENDU QU'en 2007, le gouvernement fédéral a intenté une poursuite afin de forcer le Canadien national à compléter la réfection du pont à ses frais;

ATTENDU QUE durant la période de 1995 à 2007, le gouvernement du Canada a investi un montant de l'ordre de 440 millions de dollars dans la réfection des ponts Jacques-Cartier, Champlain et Victoria;

ATTENDU QUE le 5 février 2009, le journal Le Soleil rapporte que le Canadien national n'aurait pas effectué tous les travaux que ses propres ingénieurs et les experts-conseils avaient recommandés de faire sur le pont de Québec;

ATTENDU QUE si les travaux entrepris sur le pont de Québec ne sont pas complétés, celui-ci continuera de se détériorer et les coûts de sa réfection et de son entretien vont continuer d'augmenter de façon exponentielle au cours des prochaines années;

ATTENDU QUE la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) a adopté en 2003 la résolution C-2003-65 demandant au ministère des Transports du Canada, au ministère des Transports du Québec et au Canadien national de respecter leur engagement de procéder à la réfection complète du pont de Québec au plus tard pour 2007;

ATTENDU QUE cette demande est demeurée lettre morte, qu'aujourd'hui cette réfection n'est pas complétée et le pont de Québec laissé dans un piètre état;

PROCÈS-VERBAL

-7-

ATTENDU QU'il convient de réitérer la demande de la CMQ auprès des gouvernements et du Canadien National, de compléter promptement la réfection du pont de Québec;

Sur proposition de monsieur André Demers, conseiller de Québec, appuyée par monsieur Jean-Pierre Bazinet, conseiller de Lévis, il est unanimement résolu :

Le préambule de la résolution en fait partie intégrante comme si ici au long reproduit.

De réitérer la demande de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) au ministère des Transports du Canada, au ministère des Transports du Québec et au Canadien national de respecter leur engagement de procéder promptement à la réfection complète du pont de Québec.

De transmettre la présente résolution, accompagnée de la résolution C-2003-65, au Premier ministre du Canada, au Premier ministre du Québec, au ministre des Transports du Canada, au ministre des Transports du Québec, au président du Canadien national ainsi qu'aux députés de la région de Québec à la Chambre des communes et à l'Assemblée Nationale.

Référence : Mémoire du 19 février 2009

Responsable : Coordonnateur aux communications et aux consultations

Adoptée

Registre 2008 des réunions de la CMQ

Résolution n° C-2009-10

Sur proposition de madame Danielle Roy-Marinelli, mairesse de Lévis, appuyée par monsieur Marcel Corriveau, maire de Saint-Augustin-de-Desmaures, il est unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du registre des présences et des absences aux différentes réunions de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), pour l'exercice financier 2008.

Référence : Mémoire du 12 janvier 2009

Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée

Comité consultatif agricole de la CMQ (CCA)

Résolution n° C-2009-11

Sur proposition de madame Danielle Roy-Marinelli, mairesse de Lévis, appuyée par monsieur Jean-Marie Matte, conseiller de Québec, il est unanimement résolu :

De prolonger le mandat des membres actuels du Comité consultatif agricole de la CMQ (CCA) du 20 avril 2009 au 1^{er} novembre 2009, afin de faire coïncider la fin de leur mandat avec la fin du mandat des membres nommés sur les différentes commissions de la CMQ.

Référence : Mémoire du 3 février 2009

Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée

Adoption du règlement no 2009-29

Résolution n° C-2009-12

Sur proposition de monsieur François Picard, conseiller de Québec, appuyée par madame Denise Trudel, conseillère de Québec, il est unanimement résolu :

D'adopter le règlement n° 2009 - 29 dispensant la Ville de Québec de contribuer en 2009 à certaines dépenses en matière de développement et de promotion économique.

Référence : Mémoire du 13 février 2009

Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée

Bordereau d'information

Résolution n° C-2009-13

Sur proposition de madame Danielle Roy-Marinelli, mairesse de Lévis, appuyée par madame Anne Ladouceur, conseillère de Lévis, il est unanimement résolu :

De prendre acte du bordereau d'information en date du 26 février 2009 contenant les points suivants :

- a) Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la CMQ du 9 octobre 2008.
- b) Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la CMQ du 6 novembre 2008.
- c) Lettre du 7 novembre 2008 de M. Henri Cloutier, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré, nous transmettant la résolution 2008-11-230 concernant l'appui à la MRC de Roussillon relative à application du programme «Communautés rurales branchées».
- d) Remerciements du 10 novembre 2008 de M^{me} Renée Blanchet du bureau de la Gouverneure générale du Canada pour le DVD de la CMQ sur la commémoration 2007 relative au pont de Québec.
- e) Résolution # 369-08 de la municipalité des Cantons-Unis de Stoneham-et-Tewkesbury concernant un appui à la CMQ sur la demande au gouvernement du Québec de créer un programme de financement relatif à la valorisation des résidus organiques.
- f) Lettre du 14 novembre 2008 de M. Sam Hamad, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, accusant réception de la résolution C-2008-72 adoptée par le conseil de la CMQ le 23 octobre 2008 et portant sur le financement d'un programme de valorisation des résidus organiques.
- g) Lettre du 19 novembre 2008 de M. Marco Langlois, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-François-de l'île-d'Orléans, nous transmettant la résolution # 08-130 concernant un appui à la CMQ pour la demande de création d'un programme gouvernemental de financement des infrastructures de valorisation des matières organiques.
- h) Lettre du 28 novembre 2008 de la ministre des Affaires municipales et des Régions accusant réception de la résolution n° C-2008-81 concernant la demande de prolongation de délai pour l'adoption d'un projet de schéma métropolitain d'aménagement et de développement.
- i) Lettre du 1^{er} décembre 2008 de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, accusant réception de la résolution n° C-2008-84 et d'un exemplaire du Bilan 2007 du Plan de gestion des matières résiduelles de la CMQ Rive-Nord.

PROCÈS-VERBAL

-9-

- j) Lettre du 2 décembre 2008 de M^{me} Francine Breton, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de La Jacques-Cartier, accusant réception de la résolution n° C-2008-84 et d'un exemplaire du Bilan 2007 du Plan de gestion des matières résiduelles de la CMQ Rive-Nord.
- k) Lettre du 3 décembre 2008 de la présidente-directrice générale de RECYC-QUÉBEC accusant réception de la résolution n° C-2008-84 et d'un exemplaire du Bilan 2007 du Plan de gestion des matières résiduelles de la CMQ Rive-Nord.
- l) Résolution n° 08-256-O de la MRC de La Jacques-Cartier concernant un appui à la CMQ pour la demande de création d'un programme gouvernemental de financement des infrastructures de valorisation des matières organiques.
- m) Lettre du 4 décembre 2008 de M^{me} Germaine Pelletier, secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité de Shannon, nous transmettant la résolution n° 210-12-2008 concernant un appui à la CMQ pour la demande de création d'un programme gouvernemental de financement des infrastructures de valorisation des matières organiques.
- n) Lettre du 4 décembre 2008 de la ministre des Affaires municipales et des Régions à M. Henri Cloutier, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré, concernant la non-conformité du règlement de la MRC numéro 131.2 relatif à la protection des cours d'eau servant à l'approvisionnement en eau potable. (Résolution de la CMQ n° C-2008-80)
- o) Lettre du 5 décembre 2008 de M^{me} Lise Drouin, directrice générale de la municipalité de l'Ange-Gardien, nous transmettant la résolution n° 08-126740 concernant un appui à la CMQ pour la demande de création d'un programme gouvernemental de financement des infrastructures de valorisation des matières organiques.
- p) Lettre du 12 décembre 2008 de M. Mario Bérubé du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs en réponse à la transmission de la résolution n° C-2008-72 de la CMQ portant sur la demande de création d'un programme gouvernemental de financement des équipements de traitement des résidus organiques.
- q) Lettre du 12 décembre 2008 de M. Henri Cloutier, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré, nous transmettant la résolution # 2008-12-269 concernant un appui à la CMQ pour la demande de création d'un programme gouvernemental de financement des infrastructures de valorisation des matières organiques.
- r) Lettre du 17 décembre 2008 de M. Sylvain Berthiaume, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Lajemmerais, nous transmettant la résolution # 2008-12-326 concernant une demande au Ministère des Transports relative à son Programme d'aide gouvernementale au transport collectif.
- s) Lettre du 17 décembre 2008 de la ministre des Affaires municipales et des Régions au président de la CMQ concernant la conformité du règlement n° 2008-28 modifiant le RCI de la CMQ n° 2007-22 régissant l'implantation, l'exploitation et le démantèlement d'éoliennes. (Résolution de la CMQ n° C-2008-68)
- t) Lettre du 15 janvier 2009 de M. François Drouin, directeur général de la municipalité de Saint-Ferréol-Les-Neiges, nous transmettant la résolution #09-010 concernant un appui à la CMQ pour la demande de création d'un programme gouvernemental de financement des infrastructures de valorisation des matières organiques.
- u) Lettre du 23 janvier 2009 de la ministre des Affaires municipales et des Régions accordant à la CMQ une prolongation de délai jusqu'au 30 septembre 2009 pour adopter le schéma métropolitain d'aménagement et de développement. (résolution de la CMQ n° C-2008-81)
- v) Extrait certifié conforme de la résolution # 8384 adoptée le 12 janvier 2009 par la municipalité de Saint-Tite-des-Caps appuyant la demande de création d'un programme de financement des infrastructures de valorisation des matières organiques.
- w) Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la CMQ du 4 décembre 2008.

- x) Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la CMQ du 18 décembre 2008.
- y) Mémoire de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) déposé au bureau de la Porte continentale et du Corridor de commerce Ontario-Québec dans le cadre de la consultation publique sur la Porte continentale et le Corridor de commerce.
- z) Lettre de remerciement adressée à M. Georges Farrah de la Société des traversiers du Québec pour avoir mis gracieusement à la disposition de la CMQ le traversier N.M. Alphonse-Desjardins dans le cadre de la course en canot du Carnaval de Québec.
- aa) Lettre du 12 février 2009 de M^{me} Peggy Bachman, directrice générale de l'UMQ, concernant la demande d'appui de la CMQ pour le financement des équipements de traitement des résidus organiques et des résidus ultimes (résolution de la CMQ n° C-2008-72).
- bb) Résolution # 2009-19-T de la MRC de Roussillon appuyant la MRC de Lajemmerais concernant une demande au Ministère des Transports relative à son Programme d'aide gouvernementale au transport collectif.
- cc) Résolution # 372-08 de la MRC de la Côte-de-Beaupré relative à une demande à la SAQ pour l'implantation d'une succursale sur le territoire de la municipalité.
- dd) Liste des factures de plus de 25 000 \$ et des factures de plus de 2 000 \$ avec un total de plus de 25 000 \$ pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008.
- ee) Document publié par la CMQ sur le budget 2009.
- ff) Communiqué de M. Benoît Massicotte relatif au projet d'Hydro-Québec à Saint-Augustin-de-Desmaures par lequel la CMQ réclame l'aménagement d'une assise pour une piste cyclable et pédestre.
- gg) Communiqué de presse émis conjointement par la CMQ, la CMM, l'UMQ, la FQM, Action RE-buts et le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec relatif aux infrastructures de valorisation biologique des matières organiques.

Adoptée

Relocalisation du siège social de la CMQ

Résolution n° C-2009-14

Sur proposition de monsieur Conrad Verret, conseiller de Québec, appuyée par monsieur Michel Giroux, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier, il est unanimement résolu :

D'acquiescer à la demande de la ville de Québec d'ouvrir le bail intervenu entre elle et la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) pour les locaux du siège social situés au 1130, route de l'Église à Québec, sous réserve de l'acceptation par la ville de Québec:

- de fournir les services ou des compensations monétaires relativement à la desserte informatique et téléphonique de la CMQ dans ses nouveaux locaux, au déménagement et à l'utilisation sans frais des locaux de l'arrondissement Sainte-Foy/Sillery pour les séances du conseil.

Sous réserve de cette acceptation, d'accepter l'offre de La Capitale immobilière MFQ sur la relocalisation du siège social de la CMQ dans l'édifice en construction Delta 3 situé au 2875 boul. Laurier à Québec, le tout suivant l'offre financière jointe en annexe au mémoire du 25 février 2009 du secrétaire-trésorier.

Référence : Mémoires du 19 et du 25 février 2009 et recommandation du comité exécutif

Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée

Période d'intervention des membres du conseil

Intervention de monsieur Jean-Claude Bouchard, conseiller de Lévis, pour féliciter les membres de la commission Transport métropolitain de leur travail dans le dossier de l'interconnexion des services de transport adapté du territoire métropolitain.

Période de questions du public

Aucune question du public.

Les représentants de la Ville de Lévis s'abstiennent de participer aux délibérations et au vote sur la résolution C-2009-15 dont l'objet concerne seulement la Rive-Nord.

PGMR : Virement de crédits

Résolution n° C-2009-15

Sur proposition de monsieur Michel Giroux, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier, appuyée par monsieur Marcel Corriveau, maire de Saint-Augustin-de-Desmaures, il est unanimement résolu :

De virer à même le surplus non affecté du PGMR un montant de 25 633 \$ pour l'affecter au budget 2009 du PGMR (partie 2 du budget CMQ).

Référence : Mémoire du 4 février 2009
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée

Clôture de la séance

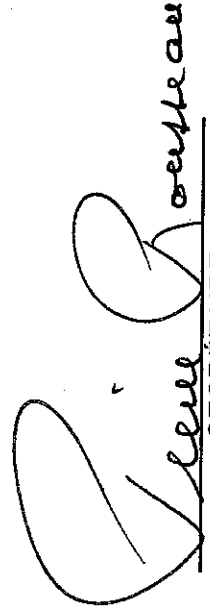
Résolution n° C-2009-16

Sur proposition de monsieur Jean-Marie Matte, conseiller de Québec, appuyée par monsieur André Demers, conseiller de Québec, il est unanimement résolu :

De lever la séance.

Adoptée


VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL


SECRETÉAIRE